

LISTE DU CANADA

Numéro	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
9301.00	Armes de guerre, autres que les revolvers, pistolets et armes blanches.		
9301.00.10	---Fusils	5.5%	C
9301.00.90	---Autres	11.3%	C
9302.00.00	Revolvers et pistolets, autres que ceux des n ^{os} 93.03 ou 93.04.	5.5%	A
93.03	Autres armes à feu et engins similaires utilisant la déflagration de la poudre (fusils et carabines de chasse, armes à feu ne pouvant être chargées que par le canon, pistolets lance-fusées et autres engins conçus uniquement pour lancer des fusées de signalisation, pistolets et revolvers pour le tir à blanc, pistolets d'abattage à cheville, canons lance-amarres, par exemple).		
9303.10.00	-Armes à feu ne pouvant être chargées que par le canon	5.5%	A
9303.20	-Autres fusils et carabines de chasse ou de tir sportif comportant au moins un canon lisse		
9303.20.10	---Fusils de chasse à coulisse	5.6%	C
9303.20.90	---Autres	5.5%	B
9303.30	-Autres fusils et carabines de chasse ou de tir sportif		
9303.30.10	---Carabines de calibre .22 à percussion périphérique et culasse mobile ou carabines de calibre .22 à percussion périphérique et semi-automatiques, sauf les carabines de tir à la cible	11.3%	C
9303.30.90	---Autres	5.5%	B
9303.90	-Autres		
9303.90.10	---Appareils pour la destruction des bêtes de proie par la décharge de cartouches chargées d'éléments toxiques; appareils explosifs automatiques pour épouvanter les oiseaux	En fr.	D
9303.90.90	---Autres	5.5%	B